

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement
**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DE ST-MARTIN-DE-RE

Prélèvement	00142777	Commune	SAINTE-MARIE-DE-RE
Unité de gestion	0067 - A.I. DE ST-MARTIN-DE-RE	Prélevé le	mardi 05 mars 2024 à 10h40
Installation	UDI 000341 - R. DE ST-MARTIN-LA FLOTTE	par	E. GAUTRON
Point de surveillance	0000000622 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET ÉVIER CUISINE MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	10,8 °C			
Température de l'eau	11,4 °C		25	
pH	7,9 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,45 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,60 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1Sp Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00142726 Référence laboratoire : 24030401921401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélobimétrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,8 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	480 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	20 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00142777)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 8 mars 2024

Le Directeur de la délégation départementale



Laurent FLAMENT